

Le 26 février 2025, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaients présents-es : 31 délégués-es

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
Mme	ROUX	Sylvie	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
M.	BERGERIS	Cédric	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	M. VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Mathieu	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais			
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
			Pithiverais Gâtinais			
M.	DUALT	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	M. LOISEAU Alain

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
Mme	ENGELRIC BERRUET	Denyse	La Forêt			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais		X	
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais		X	
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		Mme BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
			Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret	X		
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		M. ROUSSEAU Pierre
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
Présents : 28 sièges (26 titulaires et 2 suppléants mandatés), 3 suppléants.

Quorum : 22

Date de convocation : 13 février 2025

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation (ROB) est venu compléter la loi. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques relatif au contenu du rapport d'orientation. Les nouvelles informations : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel seront précisées. Enfin, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également exposer la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération) et la durée effective du travail.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire voter l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Après avoir rappelé les obligations légales, Monsieur le Président évoque le contexte économique et écologique du syndicat, puis poursuit en faisant le bilan de l'année 2024 et en présentant les perspectives et projets de 2025 :

La refonte du site physique de Pithiviers avec la création d'une déchèterie plus grande et plus moderne afin d'y intégrer des zones d'économie circulaire.

Le SITOMAP doit continuer à investir en préservant l'équilibre financier (investissement pluri annuel effectué sur plusieurs années), notamment dans la sécurisation des déchèteries (au minimum deux déchèteries par an), l'achat et la fourniture de composteurs, la réhabilitation de l'ex-centre de tri, ...

En 2025, des travaux de réparation de toiture des bureaux du SITOMAP sont inscrits au budget.

De plus, il est à noter l'adhésion d'une nouvelle collectivité membre au SITOMAP, la Communauté de Communes des 4 Vallées qui a intégré la commune de Bordeaux en Gâtinais suite à sa sortie de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

**L'Assemblée générale,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge des finances,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE et PREND ACTE**

- du rapport d'orientation budgétaire 2025 (ci-joint) avec construction du budget qui consiste à appeler un produit attendu de l'ordre de 8 500 000 Euros. En fonction des éléments connus (bases fiscales 2024 + 1,7 %), cela représente un taux de 10,01 % qui sera précisé lors du vote du budget.
- de retenir la date du 27 mars 2025 afin de voter le budget primitif 2025 du SITOMAP.

Fait et délibéré en séance
Enregistré sous le N°25 / 06
Pour copie certifiée conforme,
Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

